

Programme National « Chiens de Protection des Troupeaux »

par Marie-Catherine Leclerc de l'Institut de l'Elevage

Le chien de protection des troupeaux : une technique en plein développement

Depuis une quinzaine d'années, le chien de protection des troupeaux connaît un fort développement et représente désormais le moyen de protection privilégié dans les zones où la pression de prédation est forte. Cela est vrai aussi bien dans les Pyrénées et dans l'arc Alpin (où sévissent respectivement ours et loups) que dans toutes autres zones moutonnières de France, confrontées aux attaques de chiens errants, de lynx, de renards, de sangliers, de corbeaux.

Un encadrement et une gestion à l'échelle nationale

Si l'efficacité des chiens de protection a été largement démontrée, ce moyen de protection peut néanmoins présenter des risques tant pour son utilisateur (éleveur) et son troupeau que pour les usagers des espaces pastoraux (promeneurs, chasseurs, VTTistes...).

Face à l'explosion du nombre de ces chiens et la nécessité de voir le développement de cet «outil» rester entre les mains de la profession agricole, le Ministère de l'Agriculture et les responsables professionnels de l'élevage, notamment ovin (FNO), ont considéré que la gestion à l'échelle nationale de la population des chiens de protection et l'accompagnement technique raisonné des éleveurs intéressés par ce moyen de protection, était une priorité, afin de garantir à cette technique une totale fiabilité.

En conséquence, le Ministère de l'Agriculture a chargé l'Institut de l'Elevage, en collaboration avec la Société Centrale Canine et d'autres partenaires techniques, dont la Pastorale Pyrénéenne, de conduire un programme de travail visant à garantir au mieux la qualité des chiens utilisés et à assurer la maîtrise par les éleveurs de la technique d'introduction de ces chiens dans les troupeaux.

Les objectifs du Programme National «Chiens de Protection des Troupeaux»

Ce programme d'une durée de 2 ans, démarré en décembre 2006, comprend trois actions complémentaires :

Le recensement des chiens de protection au travail en France



Ce recensement permettra à terme de dénombrer le plus exhaustivement possible et de localiser les chiens de protection au travail en France (toutes races confondues), de les identifier et de les caractériser (sexe, âge, race...), de connaître leurs origines et liens de parenté, de repérer les lignées, de connaître contre quel(s) type(s) de prédateur(s) ils sont utilisés.

Lancée en avril 2007, cette action a permis de recenser à ce jour 568 chiens (voir carte ci-dessous). Pour cela, les éleveurs ovins et caprins de tous les départements à forte densité ovine ont été destinataires de fiches de recensement à compléter (1 fiche / chien) et à renvoyer à l'Institut de l'Élevage. Le recensement étant toujours en cours, les éleveurs qui n'auraient pas encore rempli ces fiches sont invités à le faire dès à présent.

Les données de recensement sont centralisées dans un fichier «généalogie», géré par la Société Centrale Canine et les données seront accessibles à tous les partenaires du programme. Elles permettront notamment aux techniciens « Chiens de protection » de la Pastorale Pyrénéenne de bien gérer les accouplements.

L'évaluation des chiens de protection

Il s'agit de mettre au point des tests simples visant à évaluer le caractère et les comportements «troupeau» recherchés chez un chien de protection (attachement aux animaux, loyauté, aptitude à la protection) et à mettre en évidence les défauts rédhibitoires (agressivité vis à vis de l'homme).

Cette évaluation permettra à terme d'attribuer aux chiens évalués un «indice de performance», témoin de leur efficacité, qui sera intégré au fichier «généalogie» créé dans le cadre du recensement. Cet indice de performance permettra d'orienter le choix des reproducteurs, de mieux connaître les points forts et faibles des lignées, de faciliter le choix des chiots.

Les 5 tests retenus sont actuellement en cours de validation auprès de 30 chiens «témoins» pour s'assurer de leur fiabilité et faisabilité sur le terrain.

La formation des éleveurs et l'information des autres usagers des espaces pastoraux

Cette action sera lancée au cours du second semestre 2008. Il s'agira d'une part de transmettre aux éleveurs intéressés par cette technique de protection, toute l'information nécessaire à sa bonne mise en place (choix du chiot, conditions d'introduction du chiot dans le troupeau, bases de dressage, points à surveiller et comportements à corriger) par le biais de formations et de documents techniques et, d'autre part, d'élaborer une communication vers tous les acteurs et usagers des espaces pastoraux sur les comportements à adopter face aux chiens de protection présents dans les troupeaux pour éviter tout incident.

Les partenaires associés et financeurs

Outre l'Institut de l'Élevage qui en assure l'animation et le pilotage, et la Société Centrale Canine, ce programme national rassemble le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Écologie, la Pastorale Pyrénéenne, les techniciens chargés de la «Prévention des prédations» des Alpes. Il associe également à ses réflexions des représentants français et étrangers de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, des associations nationales d'utilisateurs de chiens de troupeaux et des clubs de race.

Ce programme est financé par le Ministère de l'Agriculture, l'Office de l'Élevage et le Casdar.

Marie-Catherine Leclerc
Institut de l'Élevage

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- [Marie-Catherine LECLERC](#)
Institut de l'Élevage - 149, Rue de Bercy – 75595 Paris cedex 12
Tel : 01 40 04 49 81 / Fax : 01 40 04 49 60
Email :
- [Cyprien Zaïre](#)
La Pastorale Pyrénéenne - Maison des associations - 09220 Vicdessos
Tel : 06 79 47 86 88 Email :

Vous pourrez aussi vous procurer :

- **«Le dressage du Border Collie»** Casette ou DVD de Pascal CACHEUX et Jean PIACENTINO
Evolution d'un chien de conduite de l'acquisition à la mise au troupeau.
Conseils d'éducation, mise en place du dressage (nombreux exemples sur l'exploitation).
Prix : 23,00 €uro - A.F.B.C. – 9, rue de Chanzy – 87300 Bellac
- **«Le Patou, chien de protection»** DVD de Michel TONELLI
Ce documentaire nous présente la méthodologie à suivre pour une bonne mise en place d'un chien de protection dans un troupeau d'ovins. A partir d'expériences vécues par des éleveurs ou des bergers des Pyrénées, il nous montre l'efficacité du Patou, chien de protection.
Prix : 30 €uro (30 % de remise) soit 21 €uro net. Fais de port : 1 €uro
La Pastorale Pyrénéenne - Maison des associations – 09220 Vicdessos

Article paru dans La Buvette des Alpes

<http://www.buvettesalpages.be/2008/11/programme-natio.html>